



# VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : [mairie@aire-sur-adour.fr](mailto:mairie@aire-sur-adour.fr) - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE**  
**DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE  
DU SAMEDI 21 MARS  
2026**

**OBJET : Election des Adjoints au Maire**

**Délibération n° 2026-013**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE SAMEDI VINGT ET UN MARS A ONZE HEURES,  
Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du lundi 16 mars 2026, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jérémy MARTI, Maire.

**PRESENTS :** Mmes et MM. Jérémy MARTI, Agathe BOURRETERE, Emmanuel MAUMUS, Florence GACHIE, Johann FRANCKE, Paulette SAINT-GERMAIN, Julien VALETTE, Carole DUPRIEU, Jean-Baptiste ANGEL, Patricia DUFAU, Sébastien PRIAN, Nathalie LENCAUCHEZ, Virginie LUCBERNET, Florent LARQUE, Myriam DUCOURNAU, Grégoire CASSOU, Julie STEFANIAK, Jean-Michel TOLDI, Patricia DARRIBEAU, Romain VITO, Mylène VACHER, Corinne LAFFITTAU, Tony FRANCHETTO, Isabelle MECHIN, Damien SORRAING, Chrystelle BARON, Stéphane LABORDE.

**PROCURATIONS :** Mme Sophie Lefevre à Mme Isabelle MECHIN.

**EXCUSE :** M. Jean-Pierre TRABESSE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Romain VITO

<b>Conseillers Municipaux en exercice : 29</b>
<b>Conseillers Municipaux présents : 27</b>
<b>Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 1</b>
<b>Conseillers Municipaux excusés : 1</b>

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-17 et L.2122-12,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2026 portant élection du Maire,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2026 portant détermination du nombre d'Adjoints au Maire,

**Vu** le rapport présenté par M. le Maire,

**Considérant** qu'aux termes des dispositions de l'article L.2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *Le Conseil Municipal élit le Maire et les Adjoints parmi ses membres, au scrutin secret* »,



**Considérant** qu'aux termes des dispositions de l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus* »,

**Considérant** que par délibération en date du 21 mars 2026 susvisée, le Conseil Municipal a fixé à 7 le nombre d'Adjoints au Maire,

**Considérant** la nécessité désormais de procéder à l'élection de ces 7 Adjoints au Maire,

Après avoir rappelé à l'Assemblée les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives à l'élection des Adjoints aux Maires et la délibération de la présente séance du Conseil Municipal fixant à 7 le nombre d'Adjoints au Maire de la Commune d'Aire sur l'Adour, M. Jérémy MARTI, Maire, fait appel à candidatures parmi les membres du Conseil Municipal pour l'élection des Adjoints au Maire de la Commune d'Aire sur l'Adour.

Une seule liste est candidate avec les Conseillers Municipaux suivants :

*Liste « Mieux vivre à Aire »*

- 1<sup>er</sup> Adjoint : **Agathe BOURRETERE**
- 2<sup>ème</sup> Adjoint : **Emmanuel MAUMUS**
- 3<sup>ème</sup> Adjoint : **Florence GACHIE**
- 4<sup>ème</sup> Adjoint : **Johann FRANCKE**
- 5<sup>ème</sup> Adjoint : **Paulette SAINT GERMAIN**
- 6<sup>ème</sup> Adjoint : **Julien VALETTE**
- 7<sup>ème</sup> Adjoint : **Carole DUPRIEU**

Dans ce cadre, il est alors procédé à un vote à bulletins secrets pour élire les Adjoints au Maire de la Commune d'Aire sur l'Adour.

Après dépouillement, les résultats ainsi obtenus sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28

Nombre de bulletins déclarés nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 7

Nombre de suffrages exprimés : 21

Majorité absolue des suffrages exprimés : 11

A obtenu : *Liste « Mieux vivre à Aire »* : 21 voix pour.

**Le Conseil Municipal :**

Article 1 : élit les Adjoints au Maire candidats figurant sur la liste « Mieux vivre à Aire » au 1<sup>er</sup> tour et à la majorité absolue des suffrages exprimés.



Article 2 : Dit que les Adjoint au Maire de la Commune d'Aire sur l'Adour prennent rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent ci-dessous :

1<sup>er</sup> Adjoint : **Agathe BOURRETERE**

2<sup>ème</sup> Adjoint : **Emmanuel MAUMUS**

3<sup>ème</sup> Adjoint : **Florence GACHIE**

4<sup>ème</sup> Adjoint : **Johann FRANCKE**

5<sup>ème</sup> Adjoint : **Paulette SAINT GERMAIN**

6<sup>ème</sup> Adjoint : **Julien VALETTE**

7<sup>ème</sup> Adjoint : **Carole DUPRIEU**

Article 3 : Les intéressés remplissant toutes les conditions d'éligibilité, acceptent d'exercer ces fonctions et sont déclarés installés dans leurs fonctions par M. le Maire.

Article 4 : M. le Maire est autorisé à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

*Conformément notamment aux dispositions des articles L.2122-12 et R.2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette élection sera rendue publique par voie d'affiche à la porte de la Mairie, dans les vingt-quatre heures.*

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 21 mars 2026

Le Maire,



*Jeremy MARTI*  
**Jérémy MARTI**

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-